



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON D'ÉTAMPES
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

DELIBERATION n° 07/2025
Conseil municipal de la commune de Fontaine la Rivière
Séance : 03 avril 2025
Convocation : 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à 19h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yvon BOUKAYA, le Maire.

Présents : Mr Patrice GUALINA, Mr Jérôme BOURGEOIS, Mr Gérard DUFEUTRELLE, Mr, Mr Henry GATINEAU, Mr Yvon BOUKAYA, Mme Sandra DA MOTA, Cédric BONNEFOY,

Absents excusés : Nicolas PERSIGAND ; Bruno PIERRE

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUFEUTRELLE

OBJET : Demande de subvention « Le gué de l'Eclimont »

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

L'association le Gué de l'Eclimont souhaite pouvoir continuer l'organisation des fêtes de village (vide grenier, Noël, chasse aux œufs...) ainsi que de programmer à nouveau le salon artistique.

L'association demande une participation financière à hauteur de :

1170 euros pour les fêtes de village et 50 euros pour le salon artistique, soit : 1220 €

Après lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de demande de subvention cerfa 12156*06 et de son contrat d'engagement républicain de l'Association « LE GUÉ DE L'ÉCLIMONT » en date du 15/02/2025,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à 4 voix contre, 2 abstentions, 1 voix pour, des présents et représentés,

DECIDE de ne pas octroyer à l'Association « LE GUÉ DE L'ÉCLIMONT » une subvention d'un montant de 1220 € pour l'année 2025.

Nombre de membres :

En exercice : 09

Qui ont pris part à la délibération : 07

Pour : 01

Abstentions : 02

Contre : 04

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Fontaine la Rivière

Le Maire,

Yvon BOUKAYA

